

## Module (24h)

# RPS & QVT : Situations / publics particuliers, prévention secondaire et tertiaire



**SUFCO – Université Paul-Valéry, Montpellier III**



Route de Mende - 34199 Montpellier cedex 5  
Bâtiment B - 4ème étage

Tél : 04 67 14 55 55 Fax : 04 67 14 55 50

<https://www.univ-montp3.fr/fr/formation/formation-continue-sufco>

20 % environ des salariés européens estiment que leur santé est affectée par des problèmes de stress (ou RPS) au travail. Et en ce qui concerne l'Union européenne, les coûts associés à ce type de problèmes représentent environ 4 % du PIB et 50 à 60 % des journées de travail perdues ont un lien avec le stress au travail

En France, cela représente environ 20 % des dépenses de la branche « accident du travail - maladies professionnelles » de la Sécurité Sociale, soit 3 milliards d'euros par an, 0,16% du PIB.

Depuis 1991, en application de la directive-cadre européenne 89/391/CEE, la loi définit une obligation générale de sécurité qui incombe au chef d'établissement (article L. 4121-1 du Code du travail). Il revient à l'employeur d'évaluer les risques, y compris psychosociaux, et de prendre les mesures nécessaires pour assurer et protéger la santé physique et mentale ainsi que la sécurité de ses salariés.

### **Objectifs**

Dans un contexte social, économique et légal qui mise sur la prévention des risques psychosociaux (RPS) pour développer la qualité de vie au travail (QVT) inscrite dans le 3ème plan Santé au Travail, **le module « Situations / publics particuliers, prévention secondaire et tertiaire »** propose, aux professionnels confrontés ou ayant été confrontés dans leur travail à ces questions, une **formation à la gestion de situation ou de publics spécifiques, ainsi qu'à la prévention secondaire et/ou tertiaire**

### **Publics concernés**

Professionnels en poste ou en recherche d'emploi, ayant au minimum 3 ans d'expérience et exerçant ou ayant exercé des responsabilités par rapport à cette problématique.

Deux secteurs :

- **Intervenants en entreprises** : Responsables GRH, cadres et dirigeants exerçant des responsabilités de direction d'équipe ou de service, Psychologues intervenants dans ou pour les entreprises ou les collectivités, Responsables Hygiène et Sécurité, préventeurs, ergonomes, Délégués syndicaux...
- **Personnels de santé** devant prendre en charge ce type de demande : médecins et infirmiers du travail, médecins généralistes, cadres de santé du secteur hospitalier, assistant(e)s social(e)s, ...

### **Durée et organisation**

- La formation est organisée en 1 session de 24 h de cours en présentiel à l'Université.
- Calendrier : 4 journées à l'Université (9h – 12h / 13h30 – 16h30) du 20 au 23 avril 2020

**Validation du module** : une attestation de suivi sera délivrée

### **Contenu de la formation et intervenants**

#### ➤ **Contenus abordés** :

#### **La conduite du changement et son impact sur les RPS et la QVT**

- Repérer les facteurs de difficultés psychosociales face au changement
- Mettre en place une démarche et un climat organisationnel adaptés

**Gérer les RPS et la QVT dans un contexte de PME** : les effets de proxémies dans les interactions relationnelles

#### **Maintien dans l'emploi** :

- Prévenir la pénibilité au travail et les TMS
- Retour et/ou conditions de maintien dans l'emploi
- Comment favoriser le maintien dans l'emploi en cas de risque d'inaptitude

#### **Prise en charge des personnes au niveau protection et réparation**

## ➤ Les intervenants

- Un enseignant chercheur spécialiste de la santé au travail dans des contextes de PME (**Université de Montpellier** - Administration Economique et Sociale)
- Des psychologues et psychologues du travail – consultants spécialisés dans les questions :
  - des TMS,
  - du handicap,
  - de l'accompagnement au changement,
  - de l'accompagnement individuel dans des situations de souffrance au travail

## Conditions d'accès

- Admission sur dossier.
- Etre titulaire d'un **Bac + 3** ou équivalent expérimentiel, c'est à dire occuper, ou avoir occupé, un poste correspondant à un niveau Bac + 3 (cadre, cadre intermédiaire, agent de maîtrise).
- Avoir au minimum **3 ans d'expérience professionnelle** et avoir déjà été confronté à une problématique de prise en charge des RPS et/ou de développement de la QVT.

## Inscription

- Télécharger le dossier de candidature sur le site du SUFCO : <https://www.univ-montp3.fr/fr/oaspace-50742/formation/formation-continue-formation-tout-au-long-de-la-vie-bienvenue-au-sufco-1> - **à partir du 21 octobre 2019**

Pièces à fournir : CV, lettre de motivation, diplômes et justificatifs d'activités professionnelles.  
Pour tout renseignement complémentaire sur ce dossier : [elisabeth.merlin@univ-montp3.fr](mailto:elisabeth.merlin@univ-montp3.fr)  
ou [du.fc@univ-montp3.fr](mailto:du.fc@univ-montp3.fr) Tél. : 04 67 14 55 60

- Le retourner au plus tard le **2 décembre 2019**, par mail uniquement et accompagné des pièces demandées à : [elisabeth.merlin@univ-montp3.fr](mailto:elisabeth.merlin@univ-montp3.fr)  
avec copie à : [du.fc@univ-montp3.fr](mailto:du.fc@univ-montp3.fr) et [celine.sauvezon@univ-montp3.fr](mailto:celine.sauvezon@univ-montp3.fr)

Tarifs d'inscription : nous consulter

## Coordination et contacts

Pour tout renseignement d'ordre pédagogique :

- **Responsables de la formation** : Céline SAUVEZON, Maître de conférences en Psychologie Sociale, du Travail et des Organisations : [celine.sauvezon@univ-montp3.fr](mailto:celine.sauvezon@univ-montp3.fr) et Daniel GILIBERT, Professeur des universités en Psychologie Sociale et du Travail

Pour tout renseignement sur les dispositifs de formation continue :

- **Gestionnaire formation continue** : Elisabeth MERLIN  
[elisabeth.merlin@univ-montp3.fr](mailto:elisabeth.merlin@univ-montp3.fr) et [du.fc@univ-montp3.fr](mailto:du.fc@univ-montp3.fr) - Tél. : **04-67-14-55-60**



Route de Mende - 34199 Montpellier cedex 5  
Bâtiment B - 4ème étage  
Tél : 04 67 14 55 55 Fax : 04 67 14 55 50  
<https://www.univ-montp3.fr/fr/formation/formation-continue-sufco>